

BELERMAIN

Détails | Assurance vie

	Classique	Responsable
Compagnie d'assurance	Swisslife	Spirica
Frais d'entrée	0 %	0 %
Frais de versement	0 %	0 %
Frais d'arbitrage	0 %	0 %
Frais de sortie	0 %	0 %
Gestion Conseillée	0 %	0 %
Frais de gestion du Fonds €	0.8%	2.3% max
Frais de gestion des Unités de compte	0.96% Hors supports à avenants	1% Hors supports à avenants
Notation	A+ S&P Global Ratings 31/01/2024	A+ S&P Global Ratings 10/01/2024
Ratio de solvabilité	210% Swiss Solvency Test 01/01/2024	176% Solvency Capital Requirement 31/12/2023
Versement initial minimum	5 000 €	5 000 €
Versement libre (VL) minimum	1 500 €	750 €
Montant minimum par support en VL	300 €	150 €
Versement mensuel programmé (VP) minimum	150 €	150 €
Montant minimum par support en VP	30 €	50 €
Montant minimum par titres vifs	5 000 €	10 000 €

Pour plus de détails, consultez les conditions générales du contrat disponibles sur www.belermmain.com

Ce document n'a aucune valeur contractuelle et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la société Belermain.

Les informations présentées dans ce document ne sont fournies qu'à titre indicatif.

Détails | Assurance vie

	Classique	Responsable
Montant d'arbitrage minimum	1 500 €	150 €
Montant minimum par support en arbitrage	300 €	50 €
Montant Rachat partiel minimum	1 500 €	1 000 €
Montant rachat programmé mensuel	150 €	150 €
Minimum de rachat par support	150 €	75 €
Avances	Oui	Oui
Nantissement ou délégation de contrat	Oui	Oui
Supports disponibles	≈1000	≈1 000
Supports ETF	29	43
Supports titres vifs	110 Europe et US	113 Europe et US
Supports immobiliers	Oui	Oui
Autres supports	Produits structurés, FCPR, Private Equity, Fonds datés	Produits structurés, FCPR, Private Equity, Fonds datés
Sortie en capital	Oui	Oui
Sortie en rente viagère	Oui	Oui
En cas de décès	• Garantie de remboursement de la valeur acquise en cas de décès; • Garantie plancher décès.	• Garantie plancher
Arbitrage automatique	• Réallocation automatique de l'épargne; • Arbitrage automatique des plus-values; • Investissement progressif.	• Investissement progressif; • Sécurisation des plus-values; • Limitation des moins-values relatives.

Pour plus de détails, consultez les conditions générales du contrat disponibles sur www.belermmain.com

Ce document n'a aucune valeur contractuelle et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la société Belermmain.

Les informations présentées dans ce document ne sont fournies qu'à titre indicatif.